

L'Université Laval étant un établissement de langue française, le [Règlement des études](#) (article 98) exige que le mémoire de maîtrise ou la thèse de doctorat soit rédigé en français. Toutefois, la direction de programme peut autoriser la rédaction dans une autre langue.

L'étudiante ou l'étudiant qui croit devoir rédiger son mémoire ou sa thèse, en tout ou en partie, dans une langue autre que le français doit indiquer son intention **avant d'en commencer la rédaction**. À cette fin, la requête doit être préalablement motivée sur le présent formulaire et approuvée par la directrice ou le directeur de recherche.

Il appartient ensuite à la direction de programme d'autoriser une telle rédaction (*Règlement des études*, article 49), conformément aux règles établies par le comité de programme. Si l'autorisation est accordée, la directrice ou le directeur de programme signe à son tour le présent formulaire.

Pour toute information complémentaire, consultez la rubrique « mémoire et thèse » sur le site www.fesp.ulaval.ca.

A - Coordonnées

PRÉNOM ET NOM DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT	N° DE DOSSIER
NOM DU PROGRAMME	

B - Recommandation de la directrice ou du directeur de recherche

Je recommande que l'étudiante ou l'étudiant dont le nom apparaît ci-dessus soit autorisé(e) à rédiger son mémoire ou sa thèse en langue _____ en entier ou en partie.	
Justification :	
Date	Signature

C - Approbation de la direction de programme

Date	Signature
------	-----------

Veuillez transmettre ce formulaire dûment rempli et signé à la Faculté des études supérieures et postdoctorales **au moment du dépôt initial**.

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques, local 3445
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA
Courriel : fesp@fesp.ulaval.ca